

Prénom NOM

Adresse complète de l'expéditeur

Nom du voisin

Adresse

Ville

Date :

Objet : demande amiable de cessation du bruit

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'ai indiqué dans mon dernier courrier en date du, nous sommes particulièrement gênés par les bruits importants provenant de votre domicile. Ces bruits, qui dépassent largement le seuil de tolérance acceptable de nuisance sonore, consistent notamment en :(faire une énumération concise et précise des bruits perçus).

A ce jour, malgré nos remarques répétées, vous continuez à nuire à notre tranquillité sans aucun changement d'attitude de votre part.

Je vous informe qu'en étant à l'origine de bruit excessif, vous contrevenez aux dispositions du Code de la santé publique, qui prévoit une amende maximum de 450 €, indépendamment, bien sûr, des dommages et intérêts.

De nuit, les bruits peuvent constituer une infraction pour tapage nocturne, que le code pénal sanctionne par des amendes ou des peines d'emprisonnement en cas de récidive.

[Citez, le cas échéant, des extraits de l'arrêté municipal ou préfectoral concernant le bruit].

Mais surtout, votre responsabilité civile peut être recherchée si vous créez un inconvénient anormal de voisinage et si vous ne respectez pas les clauses de tranquillité du règlement de copropriété ou de lotissement (citer les règlements). Ces troubles peuvent donner lieu à la réparation de notre préjudice par l'attribution de dommages et intérêts ou tout autre mode de réparation.

C'est pourquoi, nous vous demandons une nouvelle fois, par lettre recommandée avec accusé de réception, de bien vouloir prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour faire cesser ce trouble.

A défaut, nous serions contraints d'introduire une procédure à votre encontre.

J'espère, toutefois, que nous n'en arriverons pas à une telle extrémité et, dans l'attente d'une attitude bienveillante de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur (ou Madame), l'expression de mes salutations distinguées.

Signature